

APPEL D'OFFRES

L'AFT lance le présent appel d'offres dans le cadre de l'EDEC MOBILITES – engagement développement emploi et compétences - pour la réalisation de 14 fiches repères & métiers « handicap et transport »

Table des matières

1.	ELEMENTS DE CONTEXTE	3
1.1.	<i>Présentation de l'AFT</i>	3
1.2.	<i>Présentation de l'EDEC Mobilités</i>	3
1.3.	<i>Gouvernance de l'EDEC</i>	4
2.	OBJECTIF DU MARCHÉ	5
2.1.	<i>Enjeux</i>	5
2.2.	<i>Objet de l'appel d'offres</i>	6
3.	ORGANISATION	8
3.1	<i>Calendrier Prévisionnel</i>	8
3.2	<i>Mise en œuvre et suivi des travaux</i>	8
3.3	<i>Équipes dédiées</i>	8
4.	OBLIGATION DU PRESTATAIRE.....	9
5.	PROCEDURE ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES.....	10
6.	CONTACT	11

1. ELEMENTS DE CONTEXTE

1.1. Présentation de l'AFT

L'AFT, Association pour le développement de la formation professionnelle dans les Transports et la Logistique, créée en 1957, est chargée de développer la formation professionnelle Transport Logistique en partenariat avec les pouvoirs publics et en lien étroit avec les professionnels au niveau national comme au niveau régional.

L'AFT intervient au profit de toutes les entreprises de transport public (compte d'autrui) ou privé (compte propre). Pour remplir cette mission, l'AFT a signé des conventions de coopération avec les ministères du Budget, de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, des Transports et du Travail.

Concrètement, l'AFT assure sa mission générale de développement de la formation en cofinçant des formations, en appuyant le système éducatif, en délivrant de l'information, en orientant les publics divers, en créant des contenus de programme pour les enseignant.e.s et les formateur.trice.s, en valorisant les métiers, en accompagnant les entreprises dans les évolutions sociétales et en réalisant des études sur les questions d'emploi-qualification.

L'AFT regroupe une centaine de salariés pour mener à bien l'ensemble de ses missions.

1.2. Présentation de l'EDEC Mobilités

Le 12 novembre 2018, sept branches des secteurs « Transports, Logistique et Services » (TLS) ont signé avec l'Etat un accord-cadre national portant sur un Engagement de Développement des Compétences (EDEC). Le projet a été sélectionné dans le cadre de l'appel à projet « Soutien aux démarches prospectives » du Plan d'investissement dans les compétences (PIC).

Le projet « EDEC Mobilités » s'articule autour de trois axes :

- L'axe 1 « *Métiers, compétences et prospective* » vise la production d'études et d'un outil statistique de branche (organisme relais : OPCO mobilités)
 - Cartographie Emplois, Métiers, Compétences et passerelles
 - Étude prospective emplois – métiers – compétences
 - Socle statistiques emploi-formation des métiers de la mobilité
 - Étude attractivité des métiers
- L'axe 2 « *Employabilité salarié et attractivité employeur* » va permettre de créer des outils et expérimentations innovantes (organisme relais : OPCO mobilités)
 - Jobboard de la mobilité
 - Outils emploi au service des salariés et des employeurs
 - Expérimentation « Marque Employeur »
- L'axe 3 « *Expérimentation outils innovants, branche du transport routier et activités auxiliaires* » (Organisme relais : AFT)
 - Outillage du besoin et de la gestion des compétences
 - Etude pour une application mobile de remontée des « signaux faibles »
 - Outil digital « Banque de profils »
 - Outillage de l'attractivité - orientation vers les métiers
 - Outils d'aide à l'orientation et au placement sur la base d'une enquête auprès des salariés
 - Outils immersifs de réalité virtuelle
 - Outillage pour faciliter l'accès aux métiers des personnes handicapées.

Le projet EDEC « Mobilités » a pour objectif d'apporter des réponses aux problématiques liées à l'attractivité, au recrutement et à l'évolution des compétences. Les mutations économiques, technologiques, sociales, démographiques, écologiques et sociétales impactent fortement les entreprises des secteurs de la Mobilité. Elles sont exposées à la concurrence, aux évolutions rapides des technologies, à l'exigence accrue de sécurité, de traçabilité et d'une moindre empreinte écologique.

Ces mutations se traduisent par des évolutions de l'emploi des entreprises de la mobilité mais également l'apparition de nouveaux métiers et la transformation de certains.

Aussi, il est nécessaire dans le cadre de l'accompagnement des branches professionnelles d'identifier et d'analyser finement les emplois, les métiers, les compétences associées ainsi que les passerelles existantes ou envisageables.

1.3. Gouvernance de l'EDEC

L'accord-cadre couvre le territoire national et son pilotage est assuré par un comité de pilotage composé des représentants des branches signataires (organisations d'employeurs et de salariés des différentes branches de la mobilité), du ministère du travail représenté par la DGEFP et des organismes relais :

- OPCO Mobilités sur l'axe 1 et 2,
- AFT sur l'axe 3.

Le comité de pilotage, maîtrise d'ouvrage, a pour mission d'impulser, d'orienter et assurer le pilotage stratégique de l'accord-cadre.

Des comités de suivi rendent compte au comité de pilotage de l'avancement des travaux et des résultats obtenus. Ils suivent les actions relevant de la feuille de route.

2. OBJECTIF DU MARCHÉ

Cet appel à projet vise à sélectionner un prestataire pour réaliser **14 fiches d'aide aux entreprises pour insérer, maintenir en poste et reclasser des personnes en situation de handicap** (action 3 de l'axe 3 de cet EDEC).

2.1. Enjeux

Les entreprises du Transport-Logistique, en particulier les TPE/PME, rencontrent actuellement des difficultés à attirer des candidats sur certains métiers de la filière, à fidéliser les salariés, et à les accompagner sur les fins de carrière du fait de la pénibilité de certains postes.

De plus, les coûts directs et indirects des accidents du travail et des maladies professionnelles, associés à un facteur socio démographique d'âge moyen croissant des salariés (45 – 50 ans), augmentent l'enjeu lié à une meilleure prise en compte de la santé et sécurité au travail.

Cette situation limite le potentiel de développement des entreprises et contraignent leurs performances économiques. Les branches et les employeurs sont ainsi amenés à réfléchir à l'ouverture de leurs métiers et de leur(s) entreprise(s), aux demandeurs d'emploi et aux personnes en insertion ou reconversion professionnelle, à élargir leurs cibles de communication et diversifier les profils recherchés (publics fragilisés, bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés ...).

En développant des outils pratiques, méthodologiques et sources d'informations sur les aides financières, les accompagnements et les mesures d'adaptation de poste, les acteurs de l'entreprise et les partenaires de l'emploi/handicap/santé au travail pourront évoluer dans leur représentation des actions possibles, pour recruter ou maintenir en emploi des personnes en situation de handicap.

2.2. Objet de l'appel d'offres

L'objet de cet appel d'offres est d'identifier un prestataire capable de réaliser 14 fiches repères, destinées à guider les dirigeants/RH d'entreprises du transport et de la logistique dans :

- les projets de recrutement et d'insertion de travailleur en situation de handicap
- les projets de maintien en emploi de travailleur en situation de handicap
- les projets de reclassement professionnel de travailleur en situation de handicap

Il s'agit là de présenter des repères méthodologiques permettant d'identifier les actions à mettre en œuvre lors de ces processus qui nécessitent des ressources internes et externes.

PARTIE 1 :

8 fiches repères méthodologiques seront axées sur les étapes de mise en œuvre de projets RH d'intégration ou de maintien en poste, ou de reclassement sur de nouvelles fonctions. A chaque étape, une personne ressources sera identifiable pour venir en appui à l'entreprise (conseillers Cap emploi, Pole emploi, Agefiph, ...)

- Fiche repère 1 : les rôles et missions des partenaires de l'emploi, de la santé et du handicap
- Fiche repère 2 : les obligations réglementaires liées à la santé et au handicap
- Fiche repère 3 : AVANT d'engager TOUT PROJET : quelles sont les mesures à mettre en œuvre ?
- Fiche repère 4 : Vous allez recruter un collaborateur en situation de handicap
- Fiche repère 5 : Vous souhaitez mettre en œuvre des actions pour attirer des candidats
- Fiche repère 6 : Vous souhaitez maintenir en poste un collaborateur en situation de handicap
- Fiche repère 7 : Vous souhaitez reclasser un collaborateur en situation de handicap sur un nouveau poste
- Fiche repère 8 : Vous souhaitez mettre en œuvre des mesures d'adaptation de poste & monter un dossier de demande de subvention auprès de l'AGEFIPH

Chaque fiche devra idéalement tenir sur une page A4 recto verso, soit 16 pages au total.

Ces documents, qui s'adressent à des RH ou responsables d'agence, devront être opérationnels et directifs dans les démarches à mener (je fais quoi, avec qui, qui appeler, et comment, quelle pièce fournir, à quel moment ?). La mise en forme des documents permettra aux utilisateurs une démarche simplifiée et rapide, type check liste, plan d'actions, etc.

Ce document devra mettre en évidence le rôles des acteurs et leur coordination.

cf pièce jointe 1 : Fiches repères handicap et transport

PARTIE 2 :

6 fiches « métiers & handicap » permettront à travers ces outils « ressources » d'identifier rapidement les corrélations entre les contraintes de l'activité de travail telles que les sollicitations des épaules et les restrictions médicales (énoncées par les médecins du travail), ou les limitations fonctionnelles (énoncées par les centre de rééducation fonctionnelle) du type limitation du port de charges lourdes.

En identifiant les contraintes biomécaniques, cognitives, et auditives rencontrées dans la réalisation de tâches concrètes de travail, associées à des exemples de mesures d'adaptation de poste, la personne en charge du projet d'insertion/maintien/reclassement pourra identifier les champs des possibles en termes d'aménagement de poste (mesures techniques ou organisationnelles), et ainsi

faciliter le projet, tout en faisant évoluer sa représentation de la faisabilité du projet RH (freins liés au manque de connaissance des mesures existantes).

Une note sur les conditions d'utilisation de cet outil introduira ces fiches.

Les fiches concerneront les métiers de :

1. Conducteur transport marchandises
2. Conducteur transport voyageur
3. Conducteur transport sanitaire - ambulancier
4. Conducteur déménageur
5. Agent logistique / Cariste
6. Employé de bureau (exploitant, manager, administratif)

Les situations de travail devront être illustrées afin de rendre le document plus attractif et « concret ».

Pour la mise en forme, six planches par métier seront proposées, exemple :

1. conducteur transport marchandises : sollicitations physiques en situation de travail
2. conducteur transport marchandises : mesures d'aménagement possible pour limiter les sollicitations physiques
3. conducteur transport marchandises : sollicitations mentales en situation de travail
4. conducteur transport marchandises : mesures d'aménagement possible pour limiter les sollicitations mentales
5. conducteur transport marchandises : sollicitations auditives en situation de travail
6. conducteur transport marchandises : mesures d'aménagement possible pour limiter les sollicitations auditives

Cela représente environ 36 pages dont 18 comportant des illustrations graphiques de situations de travail illustrées pour chaque fiche métier.

Ce mode de présentation pourra être inspiré du support Tutoprev Accueil TRM, ED 4461 de l'INRS <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%204461>

Nombre d'illustrations graphiques à réaliser pour chaque métier au regard de la base de données déjà créée :

1. 15 situations de travail conducteur TRM
2. 15 situations de travail conducteur TRV
3. 15 situations de travail ambulancier
4. 13 situations de travail déménageur
5. 20 situations de travail agent logistique/cariste
6. 10 situations de travail employé de bureau

Cela représente environ 90 illustrations graphiques à réaliser. Des visuels et photos seront fournis pour servir de modèles aux illustrations.

cf pièce jointe 2 : Fiche métier Conducteur transport routier marchandises

3. ORGANISATION

3.1 Calendrier Prévisionnel

Le calendrier prévisionnel du projet est le suivant :

Lancement de la consultation :	21 juin 2021
Date limite de réception des offres :	12 juillet 2021
Audition et choix du prestataire :	Du 19 au 23 juillet 2021
Date de finalisation des travaux :	15 novembre 2021

3.2 Mise en œuvre et suivi des travaux

La maîtrise d'ouvrage du projet sera assurée par le comité de suivi de l'EDEC constitué de représentants :

- De la branche professionnelle des transports routiers et activités auxiliaires du transport, dans sa dimension paritaire (Organisations patronales et Organisations syndicales)
- du Ministère du travail (DGEFP)
- de l'AFT

L'AFT assurera l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il sera l'interlocuteur technique pour la réalisation du projet et sera le relai entre le prestataire et les membres du comité de suivi (Cosui). Chaque étape des travaux et chacun des trois livrables fera l'objet d'une validation par le comité de suivi ce qui nécessitera la prévision de points d'étape réguliers entre le prestataire et les membres du CoSui tout au long du projet.

A des fins de suivi opérationnel, des points intermédiaires sur l'avancement des travaux seront organisés entre l'AFT et le prestataire.

3.3 Équipes dédiées

L'AFT pilotera la réalisation des travaux.

Le prestataire retenu devra être en mesure de communiquer, dès le démarrage du projet l'équipe et moyens dédiés à sa réalisation.

4. OBLIGATION DU PRESTATAIRE

La propriété intellectuelle de l'ensemble des réalisations liées à cette prestation appartiendra à l'AFT. Dans le cadre des travaux, le prestataire pourra éventuellement avoir accès à des informations sensibles et/ou confidentielles pour lesquelles il est tenu à la confidentialité.

Dans sa proposition, le postulant fera apparaître la méthodologie d'intervention qu'il propose de mettre en œuvre dans le cadre de cette mission.

L'offre devra notamment comporter :

- Une formalisation précise de la méthodologie envisagée pour chaque étape du projet,
- La description détaillée des livrables attendus,
- Un calendrier prévisionnel de mise en œuvre,
- Un budget détaillé par étape du coût des interventions (incluant l'ensemble des frais annexes - y compris d'éventuels frais de déplacement),
- Des éléments complémentaires attestant de son expérience et celle de son équipe : références de réalisations similaires menées auprès d'autres branches professionnelles ou d'entreprises.
Les références de réalisations similaires auprès de branches professionnelles ou d'entreprises de la filière Transports, Logistique et Services pourront constituer un atout supplémentaire dans la conduite des travaux.
- Les noms, curriculum vitae et références des consultants appelés à intervenir dans cette mission.

De plus, il est demandé de préciser, en annexe à la réponse, les éléments suivants :

- Concernant l'entreprise :
 - o Sa dénomination, n° SIREN, nom du dirigeant
 - o Adresse, téléphone
 - o Nom de la personne à contacter, n° de ligne directe, email
- Concernant l'activité de l'entreprise :
 - La date de création de l'entreprise
 - Le nombre de salariés permanents
 - Le nombre de vacataires ou réseau de consultants
 - Les principales compétences de l'entreprise
 - La capacité de l'entreprise à prendre en charge en interne les activités nécessaires à la mise en œuvre des prestations sur lesquelles elle se propose d'intervenir (à défaut, préciser si l'entreprise envisage de faire appel à des compétences externes, pour quelles interventions et auprès de quels prestataires).

5. PROCEDURE ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature doivent parvenir par courrier électronique au plus tard le lundi 12/07/2021.

Ils seront adressés aux personnes suivantes :

- Nezha HOUZAI – Cheffe de projet Communication à l'AFT
nezha.houzai@aft-dev.com

Les propositions des candidats seront jugées en fonction des critères suivants :

Critères	Pondération
Qualité et précision de l'offre de prestation	35
Compréhension de la demande	5
Clarté de la réponse	5
Adéquation de l'offre à la demande d'intervention (respect de tous les attendus)	20
Méthodologie proposée	5
Compétences du candidat	20
Taille et profils de l'équipe dédiée	10
Expériences en lien avec la prestation	10
Coûts d'intervention	25
Cohérence du planning proposé	10

Les réponses des candidats feront l'objet d'une pré-sélection par les services de l'AFT.

6. CONTACT

Pour toute information complémentaire relative à ces travaux et au cahier des charges, vous pouvez contacter :

Nezha HOUZAI – Cheffe de projet Communication
nezha.houzai@aft-dev.com